

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 7 DÉCEMBRE À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE SIMON LANGEVELD, MAIRE SUPPLÉANT.

Sont présents:

Monsieur Simon Langeveld, maire suppléant
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur André Poirier, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Madame Valérie Guénette, conseillère au siège numéro 6 (quitte à 22 h)

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h 50)

Absence: Monsieur James Johnston, maire

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire suppléant, Simon Langeveld, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire suppléant, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2015-12-07, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire suppléant;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the pro-mayor;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 décembre, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Demande de permis de commerce itinérant / Permit request
5. Certificat de conformité - Règlement 2015-02 / By-law 2015-02 conformity certificate
6. Demande d'autorisation CPTAQ / CPTAQ request

Administration

7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil / Declaration of the pecuniary interests of council members
8. Correspondances
9. Abrogation de la résolution #2015-7-04, 4 (Ruisseau McKay) / Repeal of a resolution
10. Ruisseau McKay - travaux d'urgence suite aux pluies fortes du 9 et 10 juin 2015 / Emergency work in McKay brook

11. Dépôt des documents d'assurances - renouvellement / Insurance documents
12. Règlement 2015-03 en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / By-law 2015-03 in connection with the Québec strategy for drinking water conservation
13. Avis de motion Budget 2016 / Notice of motion
14. Transfert budgétaire / budget transfers
15. Maire suppléant / Pro-mayor
16. Trans Appel – contribution municipale 2016 / Municipal contribution
17. Entente inspecteur / Agreement for the municipal inspector
18. Entente bibliothèque / Library agreement
19. Offres de services - entretien ménager Hôtel de Ville / Office cleaning service offer
20. Archiviste – liste de destruction / List of documents to be destroyed
21. Salle communautaire - frais de location / Rental fee for the community hall
22. Demande d'appui - changer les dates du congrès annuel de la FQM / Support request
23. Demande de formation d'une Table Loisir du Val-Saint-François / Request
24. Demande de participation à l'activité «Plaisirs d'hiver» / Participation request
25. Dons & publicités/donations & publicity (L'Étincelle, Tournoi Mousquiri, Comité ÉLÉ, École secondaire régionale de Richmond (breakfast club & livre des finissants) Les Jeux du Québec Estrie)

Voirie

26. Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan / Resolution accepting the payment request no. 1 for the reconstruction of the culvert on Keenan Road
27. Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-2016, volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local
28. Demande de participation - Ministère des Transports - pavage de surlageurs d'accotements / Participation request

Hygiène du milieu

29. Travaux d'urgence sur le débitmètre / Emergency work required on water counter
30. Collecte des arbres de Noël / Christmas tree pick up

Sécurité publique

31. Service de Sécurité incendie de la région de Richmond - calendrier des rencontres 2016 / Calendar for meetings of the SSIRR
32. Comité de sécurité publique - identification des priorités 2016-2017 / Public safety committee – 2016-2017 priorities

Factures

33. Factures/Bills

Varia

34. Centre de ski de fond Richmond-Melbourne
35. Club Quad
36. Gestion Express (1991) inc.
37. Souper d'équipe

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2015-12-07, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal en date du 2 novembre 2015;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Valérie Guénette d'adopter le procès-verbal du 2 novembre 2015.

Whereas all and each of the members of this council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the November 2nd, 2015 council meeting;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Guénette to adopt the minutes of the November 2nd, 2015 council meeting such as received.

Période de questions : 2015-12-07, 3 Monsieur Marcelo Donoso de la firme Gestion Express (1991) inc. était présent afin de faire une présentation sur un projet commercial de catégorie établissement lié à la restauration et à la consommation de boissons alcoolisées soit de type salle de réception (type F.1 dans la grille des usages du règlement de zonage et à l'article 6.3 du même règlement).

Madame Marie Josée St-Pierre et Messieurs Sylvain Roy et David Mercure du Club Quad de la MRC du Val-St-François étaient présents afin d'expliquer une demande de circulation des véhicules hors route sur les chemins publics.

Monsieur Georges-Henri Poulin du Centre de ski de fond Richmond-Melbourne était présent afin de présenter une demande d'aide financière pour l'achat d'une dameuse-traceuse.

Mr. Marcelo Donoso of *Gestion Express (1991) inc.* was present to make a presentation of a commercial project of the type offering a reception hall with kitchen services and serving alcoholic beverages.

Ms. Marie Josée St-Pierre, Mr. Sylvain Roy and Mr. David Mercury of the *Club Quad de la MRC du Val-St-François* were present to explain a request for all terrain vehicles on public roads.

Mr. Georges-Henri Poulin of the *Centre de ski de fond Richmond-Melbourne* was present to request financial assistance from the municipality to help with the purchase of a trail groomer.

Demande de permis de colportage : 2015-12-07, 4 **Attendu que** «Les Systèmes d'Eau des Cantons inc.» a déposé une demande de colportage;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne n'a pas déterminé le coût ni les modalités de paiement en vertu du Règlement général de la Municipalité d'un permis de colportage;

Il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu à l'unanimité que le Conseil ne donne pas suite à cette demande sans avoir au préalable étudié la question des coûts associés à un permis de colportage sur le territoire de la municipalité.

Whereas *Les Systèmes d'Eau des Cantons inc.* tabled a request for a peddling permit; whereas the Council of the Township of Melbourne has not determined the cost nor the terms under the General By-law of the Municipality for peddling permits;

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Fortier it is resolved unanimously that the Council does not act on this request without first determining the costs associated with a peddling permit on the territory of the municipality.

Certificat de conformité pour le règlement 2015-02 : 2015-12-07 La directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2015-02 modifiant les normes d'intersection au règlement de lotissement 2008-04 de la Municipalité du Canton de Melbourne émis par la MRC du Val-Saint-François a été reçu le 17 novembre 2015.

The director general/secretary-treasurer informs the members of council that the certificate of compliance for the by-law no. 2015-02 modifying the subdivision by-law no. 2008-04 concerning the reduction of the minimum distance between two (2) intersections entering onto a numbered public road in the Township of Melbourne issued by the MRC of Val-Saint-François was received on November 17th, 2015.

Demande d'autorisation CPTAQ : 2015-12-07, 5 **Attendu que** Madame Hélène Geoffrion Lessard désire présenter une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'acquisition du lot # 3 511 866, représentant 32 356,5 m², dans le territoire du Canton de Melbourne; un lot représentant un potentiel à moyen terme d'environ 800 entailles, pour faire en sorte d'en augmenter la production actuelle.

Attendu que Madame Geoffrion Lessard demande l'appui de la Municipalité pour son projet; la demande a déjà été étudiée par l'inspecteur municipal et jugée conforme à la réglementation municipale;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appuie la demande de Madame Hélène Geoffrion Lessard à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'acquérir le lot # 3 511 866, représentant 32 356,5 m², dans le territoire du Canton de Melbourne afin d'augmenter la production de sirop.

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council supports the application made by Mrs. Hélène Geoffrion Lessard to the CPTAQ with regards to the purchase of lot # 3 511 866 (32 356,5 m²) on the territory of Melbourne Township; a lot with approximately 800 maple trees next to her maple grove to increase her production capacity.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires : 2015-12-07 Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux pour les postes suivants: maire, et les conseillers no 1,2,3,4,5 et 6 ont été déposées à cette séance. / The declarations of pecuniary interests of the elected officials for the following positions: mayor, and councillors no. 1,2,3,4,5 and 6 have been tabled at this meeting.

Correspondances : 2015-12-07 La liste de la correspondance reçue pour la période du 3 novembre au 7 décembre 2015 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from November 3rd till December 7th, 2015 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Abrogation de la résolution #2015-07-04, 4 (Ruisseau McKay) : 2015-12-07, 6 **Attendu que** le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne a demandé au procureur de la municipalité d'analyser la résolution #2015-07-07, 4;

Attendu les recommandations du procureur de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier appuyé par le conseiller André Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution #2015-07-04, 4 (Ruisseau McKay).

Whereas the Council of the Township of Melbourne asked the prosecutor of the municipality to analyze the resolution # 2015-07-07, 4; considering the recommendations of the prosecutor;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Poirier and resolved unanimously by the councillors to repeal the resolution # 2015-07-04, 4 (Ruisseau McKay).

Ruisseau McKay - travaux d'urgence suite aux pluies fortes du 9 et 10 juin 2015 : 2015-12-07, 7 **Attendu qu'**avec les fortes pluies des 9 et 10 juin 2015 le cours d'eau McKay a débordé de son lit;

Attendu qu'avec ces pluies, une grande quantité de sédiments s'est accumulée dans le lit du ruisseau;

Attendu qu'il y a une maison située à proximité du cours d'eau soit le 1379, route 243;

Attendu que des travaux d'urgence pour retirer les sédiments dans le cours d'eau ont été effectués le 29 juin 2015, suite à l'approbation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne doit déterminer le mode de répartition des coûts pour ces travaux d'urgences;

Attendu les recommandations du procureur de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité

Que le montant de la facture à payer pour les travaux d'urgences dans le cours d'eau McKay soit puisé dans le compte du grand livre «02-300-00-521 - Voirie-bulldozer, backhoe, pelle»;

Que dans les situations d'urgences, où les inspecteurs régionaux sont incapables d'intervenir, la personne désignée au niveau local doit prendre la relève de l'inspecteur régional et doit faire exécuter tous travaux jugés nécessaires afin de rétablir le libre écoulement de l'eau surtout lorsqu'il y a menace à la sécurité des personnes et des biens, et ce, tel que prévu à la «Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la M.R.C. du Val-Saint-François»;

Qu'il revient à la Municipalité du Canton de Melbourne, en collaboration avec la M.R.C. du Val-Saint-François, lorsque jugé nécessaire par la Municipalité, d'examiner chaque situation, d'en déterminer les règles de répartition juste et équitable des coûts, tout en s'assurant d'identifier le plus exactement que possible les bénéficiaires des travaux ou, le cas échéant, ceux qui en ont provoqué la nécessité.

Whereas with the heavy rains on June 9th and 10th, 2015 the McKay brook overflowed its' bank and a large amount of sediment accumulated in the bed of the brook; whereas there is a house situated near the brook, at 1379, route 243; whereas emergency work to remove the sediment from the brook was done on June 29th, 2015, following the authorization from the *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* and from the *MRC du Val-Saint-François*; whereas Council needs to determine the allocation of the costs for this emergency work;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett it is resolved unanimously that the amount of the bill for emergency work in the McKay brook is drawn from the expense account «02-300-00-521 - Voirie-bulldozer, backhoe, pelle»; that in emergency situations, when regional inspectors are unable to intervene, the person designated at the local level is to take over from the regional inspector and execute all work required to restore the free flow of water when there is a threat to the security of persons and properties, and that, as provided for in the «*Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la M.R.C. du Val-Saint-François*»; that the Township of Melbourne, in collaboration with the MRC du Val-Saint-François, when deemed necessary by the Municipality to examine each situation and determine

the rules of fair and equitable distribution of costs, ensuring to identify as accurately as possible beneficiaries of the work or, where appropriate, those who caused this necessity.

Dépôt des documents d'assurances : 2015-12-07, 8 Le Conseil prend connaissance des documents de la police d'assurance avec «La Mutuelle des municipalités du Québec», incluant l'offre de certaines protections additionnelles et un document expliquant la clause de règle proportionnelle.

Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité de refuser l'offre des protections additionnelles; qu'il n'y ait pas de changement quant aux protections à apporter au renouvellement du contrat d'assurance.

Council acknowledges the insurance policy documents with «*La Mutuelle des municipalités du Québec*», including the offer for certain additional protections and a document explaining the co-insurance clause.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Poirier, it is resolved unanimously to refuse the offer for additional coverage; that there is no change to be made to the protection coverage in the insurance contract upon renewal.

Règlement 2015-03 en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable : 2015-12-07, 9 Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité par les conseillers que le règlement no. 2015-03 en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable soit adoptée.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett it is resolved unanimously by the councillors to adopt the by-law no. 2015-03 in conjunction with the Québec strategy for drinking water conservation.

Avis de motion - budget 2016 : 2015-12-07, 10 Le conseiller André Poirier a donné avis que lors de la séance extraordinaire portant sur le budget 2016, le jeudi 17 décembre à 20 h, il déposera le règlement no. 2015-04, un règlement pour fixer les taux de taxes, les modalités de perception, et le plan triennal en immobilisation 2016-2017-2018; que le seul item à l'ordre de jour sera l'adoption dudit budget.

Councillor Poirier gave notice that at a special meeting of council for the 2016 budget, Thursday, December 17th at 8 p.m. he will table by-law no. 2015-04, a by-law setting the rate of taxation, the conditions for payment for the 2016 year, and the three year capitalisation program; that the only question on the agenda is the adoption of said budget.

Transferts budgétaires : 2015-12-07, 11 Le Conseil prend connaissance d'un document identifiant les transferts budgétaires proposés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter les transferts budgétaires proposés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Council acknowledges the report indicating the proposed budget transfers tabled by the director general/secretary-treasurer.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Garrett, it is resolved unanimously to accept the proposed budget transfers tabled by the director general/secretary treasurer.

Maire suppléant : 2015-12-07, 12 Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le conseil désigne le conseiller Simon Langeveld comme maire suppléant à la Municipalité du Canton de Melbourne pour la période de janvier à juin; que M. Langeveld siégera à la table de la MRC

du Val-Saint-François à la place de Monsieur le Maire, James Johnston, lorsque Monsieur Johnston ne pourra pas y siéger.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier, it is resolved to name councillor Simon Langeveld as pro mayor of Melbourne Township for the period from January to June; that Mr. Langeveld will represent Melbourne at the MRC in place of James Johnston, mayor, when Mr. Johnston is not present.

Trans-Appel : 2015-12-07, 13 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire au service de transport adapté, stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif, Trans-Appel, l'organisation du service du transport adapté;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte d'adhérer au service du transport adapté pour l'année 2016 et de payer la quote-part de 3,63\$ par personne soit un montant total de 3 499,32\$;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2016 : déplacement local 3,25\$; déplacement Sherbrooke : 7,50\$;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte les prévisions budgétaires 2016 de l'organisme Trans-Appel.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved to budget an amount of 3 499,32\$ as Melbourne's contribution to the financing of Trans-Appel for the 2016 year.

Entente Inspecteur : 2015-12-07, 14 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne partage le service de l'inspecteur municipal et du responsable de l'urbanisme avec la Ville de Richmond selon l'entente en date de décembre 2014;

Attendu que le partage des services de l'inspecteur et de responsable de l'urbanisme satisfait les membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller André Poirier, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le renouvellement de l'entente sur le partage des services et frais associés de l'inspecteur et de responsable de l'urbanisme avec la Ville de Richmond; que le conseil autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer la nouvelle entente.

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Miller, it is resolved that council is satisfied with the arrangement with the Town of Richmond respecting the sharing of a municipal inspector and responsible for urban planning; that the council authorizes the mayor and the director general/secretary-treasurer to sign the renewal agreement.

Entente bibliothèque : 2015-12-07, 15 **Attendu que** le Canton de Melbourne a une entente avec la Bibliothèque RCM, renouvelable sur une base annuelle;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du taux de participation de la population de Melbourne pour l'année 2015, fourni par la Bibliothèque RCM;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance de la tarification annuelle pour les membres soit: 10\$/adultes, 20\$/familles et 5\$/enfants de moins de 17 ans;

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte de renouveler l'adhésion annuelle à 3,25\$ par personne et le coût du loyer (902,07\$), réparti au prorata de chaque municipalité.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Miller, it is resolved that the Council of Melbourne Township agrees to renew the one-year membership with the RCM Library at the rate of 3,25\$ per capita and will contribute to the rent cost proportionately (902,07\$); that the situation will be reassessed on an annual basis.

Offres de services - entretien ménager hôtel de ville : 2015-12-07, 16 Sur proposition du conseiller André Poirier, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'Entretien Ménager Steeve Faucher de 60\$ (plus taxes) par semaine pour entretien ménager des deux bureaux, des deux salles de toilette et l'entrée de l'Hôtel de Ville.

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Guénette, it is resolved to accept the offer submitted by *Entretien Ménager Steeve Faucher* at 60\$ (plus taxes) per week for the cleaning of the two offices, the two bathrooms and the entryway of the Town hall.

Archiviste : 2015-12-07, 17 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la destruction des documents détaillés provenant de la liste dressée selon la firme de gestion Archivistes HB de Sherbrooke et déposée devant le conseil par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier, it is resolved that Council authorizes the destruction of documents detailed in a list drawn up by the management firm Archiviste HB of Sherbrooke and tabled before council by the director general/secretary-treasurer.

Salle communautaire - frais de location : 2015-12-07, 18 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, il est résolu à l'unanimité de fixer les frais de location de la salle communautaire à 100\$ par activité, à l'exception des organismes à but non lucratif légalement incorporés; que la municipalité exige un dépôt de sécurité de 200\$ comme garantie selon les conditions du contrat de location de la salle communautaire; que le dépôt soit retourné au locataire si les conditions du contrat sont respectées.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Guénette, it is resolved to fix the rental rate for the community hall at 100\$ per activity, excluding non profit organizations that are legally incorporated; that the municipality imposes a safety deposit fee of 200\$ as a guaranty that the conditions stipulated in the rental contract for the community hall be respected; that the deposit be returned to the renter if the conditions of the contract are respected.

Demande d'appui - changer les dates du congrès annuel de la FQM : 2015-12-07 Le conseil ne donne pas suite à cette demande. / The members of council make no decision on this file.

Demande de formation d'une Table de Loisir du Val-Saint-François : 2015-12-07, 19

Attendu que la MRC du Val-Saint-François planifie la mise sur pied d'une Table loisir du Val-Saint-François afin d'offrir adéquatement des loisirs et des activités sportives en milieu rural;

Attendu que les agents de loisir du territoire, qu'ils soient employés ou membres bénévoles de comité de loisir, seront invités à y participer;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC du Val-

Saint-François pour la formation d'un comité de loisir afin d'offrir adéquatement des loisirs et des activités sportives en milieu rural.

Whereas the *MRC du Val-Saint-François* has plans to put in place a leisure committee to adequately provide recreational and sports activities in rural areas;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Guénette, it is resolved unanimously to support the *MRC du Val-Saint-François* in the plans to put in place a leisure committee to adequately provide recreational and sports activities in rural area.

Demande de participation à l'activité «Plaisirs d'hiver» avec la Ville de Richmond et Canton de Cleveland : 2015-12-07, 20 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à l'activité «Plaisirs d'hiver» le samedi 30 janvier 2016, organisée par la Ville de Richmond, pour les citoyens de Cleveland, Melbourne et Richmond et ce, pour un montant maximal de 328\$.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Poirier, it is resolved unanimously to participate in the activité «*Plaisirs d'hiver*» on Saturday, January 30th, 2016 organized by the Town of Richmond for the citizens of Cleveland, Melbourne and Richmond for an amount of 328\$.

Publicités/dons : 2015-12-07, 21 Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

L'Étincelle (publicité)	119\$(+ taxes)
Tournoi Mousquiri (publicité)	150\$(taxes incluses)
Comité ÉLÉ	57\$
RRHS (breakfast club)	200\$
RRHS (livre des finissants)	70\$

Moved by councillor Guénette seconded by councillor Fortier, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Demande de paiement no. 1 pour les travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan : 2015-12-07, 22 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution de travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan;

Attendu que la Municipalité a accordé le contrat de construction pour le projet de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc.;

Attendu que la Municipalité a reçu la demande de paiement no. 1 pour les travaux exécutés en date du 3 octobre 2015;

Attendu qu'il y a une différence entre l'offre déposée, suite à l'appel d'offres, et la demande de paiement no.1;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité que le Conseil n'autorise pas le paiement de la demande de paiement no.1; que le Conseil attendra d'avoir toutes les factures en main pour avoir un portrait complet des dépenses afin de prendre une décision éclairée; que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à analyser ce dossier avec le procureur de la Municipalité.

Whereas there is a difference between the amount tendered and the request for payment no.1 from the company *Eurovia Québec Construction inc.* for the reconstruction of the culvert on Keenan Road;

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is resolved unanimously that the Council does not authorize the payment of the first bill presented by *Eurovia Québec Construction inc.*; that Council will wait to have all the bills in hand to have a complete picture of the total expenditure in order to make an informed decision; that Council authorizes the director general/secretary-treasurer to analyze this issue with the prosecutor of the Municipality.

Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local : 2015-12-07 Le Conseil prend connaissance de l'accord de principe dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local. Il est à noter que cet accord de principe ne constitue pas un engagement financier de la part du MTQ. Après les informations reçues de Madame Charleine Gagnon et Monsieur Sylvain Martel du Ministère des Transports, le projet de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan n'est pas admissible. C'est un point à valider auprès du bureau de la députée de Richmond, Madame Karine Vallières.

Council takes note of the stand-by agreement under the *Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local*. It should be noted that this agreement is not a funding commitment from the MTQ. According to information received from the ministry of transport, the reconstruction project of a culvert on Keenan Road does not qualify. This is a point to be validated with the office of the deputy for Richmond, Ms. Karine Vallières.

Demande de participation sur le pavage de surlargeurs d'accotements sur les routes 116 et 243 : 2015-12-07, 23 **Attendu que** le Ministère des Transports compte deux (2) projets de resurfacement touchant les routes 116 et 243 dans la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que le Ministère prévoit paver, à ses frais, les accotements à une largeur totale de 1 mètre de chaque côté de la route;

Attendu que le Ministère pourrait élargir le pavage des accotements à 1,5 mètre des deux côtés de ces routes en frais partagés entre la Municipalité et le Ministère;

Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité n'accepte pas l'offre faite par le Ministère des Transports pour le pavage de surlargeurs d'accotements sur les routes 116 et 243 en frais partagés entre la Municipalité et le Ministère.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Poirier, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne does not accept the cost-sharing offer made by the *Ministère des Transports* for the paving of an extra width of 0,50 meters of the shoulder of the road on Routes 116 and 243.

Travaux d'urgence sur le débitmètre : 2015-12-07 La directrice générale/secrétaire-trésorière avise les membres du conseil que l'afficheur électronique du débitmètre ne fonctionne pas correctement et affiche un message d'erreur. Des démarches ont été mise en place avec le fournisseur afin de valider la problématique. C'est très probable que, afin de régler la situation, les services d'un technicien soient nécessaires. La directrice avise les membres que les honoraires professionnels pour un technicien sont de l'ordre de 152\$/heure, plus les frais de déplacement, de repas et des pièces.

The director general/secretary-treasurer notifies the council members that the electronic display of the water meter is not working properly, and displays an error message. Everything is in place with the supplier to verify this issue. It is most likely that in order to resolve the problem the

services of a technician would be required and that at a rate of 152\$/hour plus travel expenses and meals.

Collecte d'arbres de Noël : 2015-12-07, 24 **Attendu que** la MRC offre de récupérer gratuitement les sapins dans les municipalités le lundi 11 janvier 2016;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le dépôt des arbres de Noël, au point de dépôt (à côté du garage municipal de l'Hôtel de Ville), pour la cueillette lundi 11 janvier 2016.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is resolved that council authorizes the drop off of Christmas trees, beside the municipal garage at the Town Hall for pickup on Monday January 11th, 2016.

Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond - calendrier des rencontres 2016 : 2015-12-07 La directrice générale/secrétaire-trésorière a présenté le calendrier 2016 des réunions du comité du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR).

The director general/secretary-treasurer presented the 2016 calendar of meetings for the committee of the Richmond area fire department (SSIRR).

Comité de sécurité publique MRC Val-Saint-François : 2015-12-07, 25 **Attendu que** le comité de sécurité publique de la MRC Val-Saint-François demande aux municipalités membres d'identifier leurs priorités d'actions 2016-2017 au service de police;

Attendu que les priorités devront être reliées aux thèmes de sécurité routière, de criminalité, ou de toute action souhaitée en matière de prévention à la criminalité ou d'action communautaire;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité que le Conseil identifie les priorités 2016-2017 comme suit : au niveau de la sécurité routière lors d'utilisation d'appareils téléphoniques au volant et lors du non-respect des panneaux d'arrêts obligatoires; au niveau de la criminalité par une plus grande présence et une plus grande visibilité dans les secteurs ruraux et, plus particulièrement, sur les chemins sans issues; au niveau de l'action communautaire par une prévention des fraudes contre les personnes âgées et en offrant des séances d'information sur les drogues dans les écoles.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council identifies the following items as priority for 2016-2017 for the public security committee of the MRC Val-Saint-François; for road safety the use of telephones while driving and the non-respect of mandatory stop signs; for crime an increased presence and visibility in rural areas and especially on dead-end roads; for community actions on preventing fraud against the elderly and by offering information sessions on drugs in the schools.

Factures : 2015-12-07, 26 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 22 390,87\$) et des chèques émis (montant : 35 257,43\$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller André Poirier que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (22 390,87\$) and the payments issued (35 257,43\$) to each council member;

It is proposed by councillor Garrett, seconded by councillor Poirier that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia - demande d'aide financière - Centre de ski de fond Richmond-Melbourne : 2015-12-07, 27 **Attendu que** le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne a besoin d'acheter une dameuse-traceuse;

Attendu que le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne demande une aide financière à la Municipalité du Canton de Melbourne pour l'achat de la dameuse-traceuse;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise une aide financière de 1 000\$ au Centre de ski de fond Richmond-Melbourne soit 500\$ en 2016 et 500\$ en 2017.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously that the Council authorizes a financial assistance to the amount of 1 000\$ (500\$ in 2016 and 500\$ in 2017) to the Centre de ski de fond Richmond-Melbourne to help with the purchase of a trail groomer.

Varia - demande du Club Quad de la MRC du Val-St-François: 2015-12-07, 28 **Attendu que** le Club Quad de la MRC du Val-St-François a fait une présentation sur la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics;

Attendu que la demande du Club Quad représente une circulation de plus d'un kilomètre sur un chemin public;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu

Que le Conseil maintient la décision prise lors de la réunion de novembre concernant la demande du Club Quad de circuler sur les chemins Burrill et Ely;

Que le Conseil ne donne pas suite à cette demande telle que formulée pour des raisons de sécurité pour tous les usagers sur ces chemins et considère comme nuisances lors de l'utilisation de ces véhicules récréatifs pour les citoyens vivant aux abords de ces chemins publics;

Que le conseil, recommande à ce qu'une alternative plus adaptée à l'usage récréatif soit étudiée par le demandeur.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier it is resolved unanimously that Council maintains the decision taken at the November meeting regarding the request of the *Club Quad de la MRC du Val-St-François* to circulate on Burrill and Ely Roads; that Council maintains the decision for reasons of safety for all users on these roads and for taking into consideration the nuisance of the circulation of these recreational vehicles for the citizens living along these public roads; that Council recommends that an alternative, more suitable for recreational use, should be studied by the *Club Quad de la MRC du Val-St-François*.

Varia - Gestion Express (1991) inc. : 2015-12-07, 29 **Attendu que** la firme Gestion Express (1991) inc. a présenté un projet commercial de catégorie établissement, lié à la restauration et à la consommation de boissons alcoolisées soit de type salle de réception (type F.1 dans la grille des usages du règlement de zonage et à l'article 6.3 du même règlement);

Attendu que le bâtiment souhaité sera de 50 pieds par 50 pieds avec un stationnement et que le promoteur prévoit la construction d'un deuxième bâtiment de même grandeur comme 2^e phase; qu'il est à noter que le promoteur souhaite possiblement faire des réceptions extérieures en tant

que base de plein air sans aménagement permanent, dans le cas où des festivités auront lieu;

Attendu que le projet nécessitera un changement d'usage afin de permettre une salle de réception avec des activités extérieures;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité de demander une proposition écrite, formulée par le promoteur, de la déposer auprès de la direction afin de mieux comprendre le projet, et ce, dans le but de l'étudier et d'évaluer le projet pour être en mesure de prendre une décision éclairée; que la proposition devra inclure les formes et l'implantation des bâtiments, les types activités envisagés, l'estimation des coûts du projet et les mesures d'atténuation des nuisances dans le cas de festivités à l'extérieur de la salle de réception.

Whereas the firm Gestion Express (1991) inc. presented a commercial project of the type with a reception hall, linked with catering services and consumption of alcoholic beverages; whereas the project will require a change of usage to the municipal zoning by-law to enable a reception hall and allowing for outdoor festivities;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett it is resolved unanimously to request a written proposal from the promoter which should be filed with the direction to better understand the project and that, for the purpose of studying and evaluating the project in order to make an informed decision; that the proposal should include the forms and the layout of the buildings, the types of activities envisaged, the estimated cost of the project and the possible nuisance in the case of outdoor festivities.

Varia – souper d'équipe : 2015-12-07, Le souper d'équipe pour les employés et des élus sera tenu le 8 janvier 2016. / The annual supper for the employees and the elected officials will be held on January 8th, 2016.

Levée de la séance : 2015-12-07, 30 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Lois Miller que la séance soit levée à 23 h 05. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 11 janvier 2016.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Miller that this meeting be closed at 11:05 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, January 11th, 2016.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Melbourne
Canada

2015-12-17
20 h 00

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne.

Présences : Monsieur James Johnston, maire, Madame Lois Miller, conseillère, Monsieur André Poirier, conseiller, Monsieur Jeff Garrett, conseiller, Monsieur Simon Langeveld, conseiller, Monsieur Raymond Fortier, conseiller, Madame Valérie Guénette, conseillère, et Madame Cindy Jones, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture : Lois Miller / Valérie Guénette

Convocation : La régularité de la convocation a été constatée par le maire.

Budget 2016 : 2015-12-17, 1 Sur proposition du conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016, et le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2016, 2017, et 2018.

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Garrett, it is resolved to adopt the 2016 budget as well as the three year (2016, 2017 and 2018) program for fixed asset expenditures.

Règlement numéro 2015-04 : 2015-12-17, 2 Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 2016 et les conditions de perception

Attendu que la municipalité a adopté son budget 2016 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2016;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que selon l'article 981 du Code municipal du Québec, une municipalité peut établir le taux d'intérêt applicable aux taxes dont le paiement n'est pas effectué à temps;

Attendu que selon l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut décréter qu'une pénalité est ajoutée à un montant des taxes exigibles;

Attendu que selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut établir le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités relatives aux versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015 par le conseiller André Poirier;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et adopté à l'unanimité des conseillers

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2016.

ARTICLE 3 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à **0,5968 \$ du 100\$** d'évaluation pour l'année 2016 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 TAXE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe de la Sûreté du Québec est fixé à **0,0822 \$ du 100\$** d'évaluation pour l'année 2016 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

1. Le tarif couvrant les dépenses encourues à la production, au traitement, à la distribution et à l'entretien du réseau d'eau potable, des immeubles desservis par la Ville de Richmond, par mètres cubes d'eau selon une lecture annuelle du compteur est fixé comme suit:

- Habitation unifamiliale 293,50 \$
- Habitation multi-logements: 247,65 \$ / logement

2. Le tarif couvrant les dépenses encourues à la production, au traitement, à la distribution et à l'entretien du réseau d'eau potable pour le 1035, route 243 et le 242, chemin Fortier desservis par la Ville de Richmond ayant un compteur d'eau est fixé comme suit:

a) selon la consommation mesurée par trimestre, il est tarifé 2\$ par 1 000 gallons ou le taux minimum selon la taille de l'entrée au compteur, soit:

Taux minimum par trimestre	Taille de l'entrée au compteur
60 \$	3/4" à 1-1/2"
120 \$	2"
200 \$	4"

b) auquel s'ajoutent les coûts de la location du compteur, selon la taille de l'entrée au compteur, soit:

Loyer du compteur par trimestre	Taille de l'entrée au compteur
18,25 \$	2"
62,35 \$	4"

ARTICLE 6 TARIF POUR LA CESSATION DE LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE

Le tarif couvrant les dépenses encourues suite à la cessation de la fluoration de l'eau potable, des immeubles desservis par l'usine de production d'eau potable de la Ville de Richmond, situés sur le territoire du Canton de Melbourne est fixé comme suit:

- Habitation unifamiliale: 50 \$
- Habitation multi-logements: 25 \$ / logement
- Commerce: 40 \$
- Entreprise : 50 \$

Ces montants seront chargés en bloc à la municipalité, conformément à l'annexe A dont copie est jointe à la présente, cette dernière étant responsable de la tarifier auprès de ses citoyens utilisateurs.

ARTICLE 7 TARIF POUR LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de pourvoir aux dépenses de la cueillette, du transport et de l'enfouissement des ordures ménagères, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2016 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

- 120,50 \$ par unité de logement.
- 200,00 \$ par immeuble agricole.

ARTICLE 8 TARIF POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Afin de pourvoir aux dépenses de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables de la municipalité, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2016 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

- 8,85 \$ par unité de logement.
- 54,58 \$ par les industrie, commerce et institution (ICI).

ARTICLE 9 TARIF POUR UN PERMIS DE FEU

- 10 \$ par permis de feu

ARTICLE 10 TARIF POUR UN BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

- 100\$ par bac

ARTICLE 11 TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉ SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 7%. Une pénalité de 5% est aussi imposée sur les soldes impayés;

ARTICLE 12 NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations citées plus haut seront payables en **quatre (4) versements égaux**, le premier versement étant dû le 1er mars 2016, le second versement le 2 mai 2016, le troisième versement le 4 juillet 2016 et le quatrième versement le 3 octobre 2016. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour l'unité d'évaluation en cause. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Cependant, lors de l'émission d'un compte de taxes supplémentaires découlant d'une modification au rôle d'évaluation, le supplément à payer peut, s'il est supérieur à 300\$, être payé au choix du débiteur en deux versements, le premier étant exigible le 30e jour après l'expédition du compte et le deuxième versement étant exigible 90 jours après le premier, tel que prévu à l'article 252 L.F.M.

ARTICLE 13 CHÈQUE RETOURNÉ

Tel que permis par l'article 962.1 du Code municipal, des frais d'administration de **20\$** seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

ARTICLE 14 COURRIER RECOMMANDÉ «VENTE POUR TAXES»

Des frais d'administration de **15\$** sont exigés à tout propriétaire auquel une correspondance par courrier recommandé pour vente pour taxes est traitée.

ARTICLE 15 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté ce 17e jour de décembre 2015.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to adopt by-law 2015-04, a by-law to fix 2016 tax rates and the conditions respecting payment of these taxes.

Clôture : Valérie Guénette

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière